

Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°6

DÉCEMBRE 2009

LE MOT DU MAIRE

Une année qui se termine et qui a vu la réalisation du parking "Fofo", la sécurisation de la RD 30 au niveau des Lucioles et l'aménagement du carrefour RD 523/RD 30 avec le déplacement du monument aux morts. Et, je dirai enfin, la réalisation du chauffage de l'église.

Nous avons dû dans l'urgence également réaliser des travaux de terrassement pour empêcher l'installation non souhaitée des gens du voyage.

Une année qui va commencer avec beaucoup d'incertitudes induites par les projets de réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales, qui vont nous amener à composer notre budget avec beaucoup de prudence, ce qui ne signifie pas immobilisme. En effet, nous allons continuer à embellir le parc de la mairie pour en faire un endroit plus convivial. Nos efforts vont porter sur la sécurisation des rues du village et sur la rénovation des bâtiments communaux comme l'ancienne école maternelle et le local du kiné tout en continuant les travaux engagés sur le secteur de Cruzilles dans le cadre des Participations Aux Équipements (PAE) demandées aux constructeurs.

Comme vous le voyez, ce ne sont pas les projets qui manquent, mais un peu de repos en cette fin d'année sera mérité.

Je vous souhaite de tout cœur, malgré la conjoncture, un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

François Stefani



Suite à des demandes d'internautes concernant la photo de couverture du bulletin n°5, il s'agissait du lac du Crozet !



Entrée et séjour des ressortissants étrangers

Les ressortissants relevant des états membres de l'union européenne sauf Bulgarie et Roumanie :

- > Vous n'êtes pas tenu de détenir un titre de séjour.
- > Vous avez le droit de demeurer sur le territoire français sous couvert soit de votre passeport, soit d'une carte d'identité (en cours de validité) émanant de votre pays d'origine. Ce document a valeur juridique auprès de toutes les instances françaises (CAF, CPAM, banques, Pôle emploi ...).

Il est rappelé que le titre de séjour délivré par les autorités françaises n'est pas un titre d'identité mais une autorisation permettant d'établir votre résidence habituelle en France. Compte tenu que vous êtes ressortissant européen, muni de votre passeport ou d'une carte d'identité délivré par le pays dont vous avez la nationalité, vous avez la libre circulation dans l'espace Schengen.

Centre médico-social

Ouverture au public du Centre médico-social de Bernin qui regroupe les Centres médico-sociaux de Froges et de Crolles.

Heures d'ouverture au public

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Dessertes par transport en commun

- > arrêt les Cloyères par :
 - lignes interives et 6100,
 - ligne express Voiron/Crolles.

Contact

Centre médico-social de Bernin

71 Chemin des Sources, Bât. A
38190 Bernin

Tél. : 04 56 58 16 91

Fax : 04 56 58 16 92

Famille d'accueil : un métier à découvrir

Le Conseil Général recrute des assistants familiaux dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Un assistant familial est avant tout un professionnel qui accueille un enfant au sein de sa famille. Il intègre une équipe de professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance. Sa famille devient « famille d'accueil ».

Le rôle des familles d'accueil est essentiel pour aider l'enfant à se construire, panser ses plaies et forger sa personnalité dans le respect de ses liens familiaux.

Un assistant familial accueille des enfants temporairement séparés de leur famille, celle-ci n'étant pas en mesure d'assurer leur éducation pour différents motifs : accident de la vie, maltraitance, difficultés relationnelles...

La loi de 2005 accorde aux assistants familiaux le statut d'agent de la fonction publique et leur assure formation et rémunération.

« Les enfants placés en famille d'accueil ne sont pas forcément des enfants difficiles. Ils ont besoin d'un lieu stable, sans conflit, où ils peuvent grandir en toute sérénité. » Mr et Mme N, famille d'accueil depuis 20 ans, parlent de leur métier avec passion tout en reconnaissant que « C'est un investissement de tous les instants ».

Ce métier vous intéresse ?

Renseignez-vous sur la prochaine réunion d'information auprès de :

Mme M. Detter, médecin chef de service PMI, et Mme N. Lamarca, chef de service ASE.

Contact

Direction Territoriale du Grésivaudan
Tél. 04 56 58 16 00

Syndicat Mixte des Transports en Commun



Durant l'hiver 2009/2010, le SMTC, syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise, va réaliser une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de la grande région grenobloise, avec

l'aide de l'État, de la région Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère, de la Communauté d'agglomération

du Pays Voironnais, de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, et de la ville de Grenoble.

Cette enquête, la septième du genre, sera effectuée par la société ALYCE-SOFRECO. Elle fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacement des habitants pour mieux organiser les systè-

mes de transports à leur disposition (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, etc.).

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par une lettre-avis.

Des enquêteurs de la société ALYCE-SOFRECO les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.

Aide à l'accueil de nouvelles populations

La création de nouveaux logements impliquant de lourdes conséquences financières pour les communes, la communauté de communes "Le Grésivaudan" accorde des subventions sous conditions pour aider les communes à financer les dépenses induites.

Les gens du voyage

Comme nos voisins de La Terrasse et de Lumbin, nous avons eu à connaître l'installation par deux fois sans autorisation des gens du voyage.

Pour empêcher toute nouvelle intrusion, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'entreprendre des travaux de terrassement.

Un talus suivi d'un fossé a été réalisé, il s'agirait selon les gendarmes du meilleur rempart contre ce type d'installation.

L'investissement financier de 3500 €, non prévu au budget, a été compensé en partie par une aide de Monsieur le Député d'un montant de 2000 €.

Si certains d'entre vous ont pu penser que la municipalité a manqué de réactivité devant ce problème, un petit rappel de la procédure semble nécessaire :

- > Les communes de plus de 5000 habitants ont l'obligation légale de réaliser des aires d'accueil pour les gens du voyage. Toutes les communes concernées n'ont pas respecté cette obligation ce qui ne permet pas une réaction immédiate de la part des services de l'État pour faire procéder à l'évacuation des "voyageurs".
- > Lors d'une installation "sauvage", les gendarmes doivent établir un procès-verbal de constatations (nombre de véhicules, nombre de caravanes, identité des occupants).

Le Grésivaudan a accordé à la commune de Tencin 3810 € pour la réhabilitation du logement Monti, 38100 € pour le projet JLJ à La Terre (10 logements), et 73152 € pour le projet BIOTOPE (32 logements).

- > Le maire doit adresser un courrier au Préfet (en joignant le procès-verbal des gendarmes) demandant l'intervention de la force publique pour faire cesser les troubles à la sécurité publique, à la salubrité publique et à la santé publique.
- > Le préfet tente alors un règlement amiable en envoyant sur place un médiateur.
- > Si le médiateur échoue, le préfet prend alors une mesure d'évacuation. Cet arrêté est notifié par les gendarmes aux gens du voyage qui disposent de 24 heures pour quitter les lieux.
- > Si après ce délai de 24 heures les gens du voyage sont toujours sur place, le préfet ordonne l'évacuation par la force publique.
- > Les gendarmes interviennent alors et évacuent ces personnes par la force si nécessaire.

Cette procédure obligatoire prend au moins 4 jours, et 6 si l'installation se fait un week-end.

Dans les deux occupations tencinoises, nous avons demandé et obtenu à chaque fois l'ordre de quitter les lieux. L'emploi de la force publique n'a jamais été nécessaire car par habitude, cette population va s'installer sur une autre commune avant l'intervention des gendarmes.

Le maire de la nouvelle commune exécute alors la même procédure...



Cerf-volant

Le cerf-volant : Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal du Grésivaudan (LAEP) en partenariat avec le Conseil général et la CAF vous propose à travers le jeu et la parole de rencontrer d'autres parents, d'échanger et de partager vos questionnements, de découvrir votre enfant au milieu des autres, de l'accompagner vers l'autonomie ou de faire une pause.

Il est ouvert à tous les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents) ou aux futurs parents. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnants.

L'accueil, libre et gratuit est assuré par deux professionnels de l'enfant et de la famille.

Ouverture le lundi

de 8h45 à 11h15
(sauf vacances et jours fériés).

"Les Galopins"

895, rue des Mettanies
(près de la crèche)
38530 Pontcharra
Tél. : 06 88 86 49 68

Vie pratique

Les transports du Grésivaudan



Depuis le 14 décembre de nouvelles lignes sont en service sur le territoire de la communauté de communes.

La ligne de cars Interives est remplacée par la ligne G62. Elle dessert Tencin sur le trajet Bernin/Goncelin.

Pour connaître les horaires téléphoner au 0 810 12 12 33 ou consulter le site www.transportsdugresivaudan.fr



Pharmacies de garde en 2010

Janvier

1 ^{er}	Pharmacie de Bernin
3	Pharmacie Djian Saint-Ismier
10	Pharmacie Dussert Lancey
17	Pharmacie Ferradou Le Versoud
24	Pharmacie Luu Duc Crolles
31	Pharmacie Belle étoile Crolles

Février

7	Pharmacie de Bernin
14	Pharmacie de Brignoud
21	Pharmacie centrale Domène
28	Pharmacie des Charmanches Crolles

Mars

7	Pharmacie des Charmettes Domène
14	Pharmacie centrale Domène
21	Pharmacie de Froges
28	Pharmacie de la houille blanche Lancey

Avril

4-5	Pharmacie Fontaine Amélie Saint-Ismier
11	Pharmacie Plemer Saint-Nazaire-les-Eymes
18	Pharmacie Sylvestre Domène
25	Pharmacie Blanchard Champ-près-Froges

Mai

1-2	Pharmacie de Froges
8-9	Pharmacie de la houille blanche Lancey
13	Pharmacie Djian Saint-Ismier
16	Pharmacie Dussert Lancey
23-24	Pharmacie Plemer Saint-Nazaire-les-Eymes
30	Pharmacie Ferradou Le Versoud

Juin

6	Pharmacie Luu Duc Crolles
13	Pharmacie Belle étoile Crolles
20	Pharmacie de Bernin
27	Pharmacie de Brignoud

Juillet

4	Pharmacie centrale Domène
11	Pharmacie des Charmanches Crolles
14	Pharmacie Ferradou Le Versoud
18	Pharmacie Fontaine Amélie Saint-Ismier
25	Pharmacie de Froges

Août

1 ^{er}	Pharmacie de la houille blanche Lancey
8	Pharmacie Plemer Saint-Nazaire-les-Eymes
15	Pharmacie Sylvestre Domène
22	Pharmacie Blanchard Champ-près-Froges
29	Pharmacie Djian Saint-Ismier

Septembre

5	Pharmacie Dussert Lancey
12	Pharmacie des Charmettes Domène
19	Pharmacie Luu Duc Crolles
26	Pharmacie Belle étoile Crolles

Octobre

3	Pharmacie de Bernin
10	Pharmacie de Brignoud
17	Pharmacie Fontaine Amélie Saint-Ismier
24	Pharmacie des Charmanches Crolles
31	Pharmacie Sylvestre Domène

Novembre

1 ^{er}	Pharmacie Sylvestre Domène
7	Pharmacie des Charmettes Domène
11	Pharmacie Fontaine Amélie Saint-Ismier
14	Pharmacie de Froges
21	Pharmacie de la houille blanche Lancey
28	Pharmacie Plemer Saint-Nazaire-les-Eymes

Décembre

5	Pharmacie Sylvestre Domène
12	Pharmacie Blanchard Champ-près-Froges
19	Pharmacie Djian Saint-Ismier
25-26	Pharmacie de Brignoud

Janvier 2011

1 ^{er}	Pharmacie centrale Domène
-----------------	---------------------------

Rappel urbanisme

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Dans quels cas vais-je devoir déposer un dossier de déclaration préalable en mairie ?

- Je crée une ouverture ou change l'aspect de la façade (porte, fenêtre, pose d'une pompe à chaleur) ou du toit (velux, panneaux solaires, antenne parabolique) de mon habitation.
- Ma construction a une surface comprise entre 2 et 20 m². (abri de jardin, véranda, terrasse couverte).
- J'effectue un ravalement de façade.
- J'élève un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m.
- Je dresse une clôture autour de ma propriété.
- J'installe un portail.
- J'installe une piscine non couverte dont le bassin a une surface comprise entre 10 et 100 m², ou dont la couverture (fixe ou mobile) fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol.
- J'installe une piscine gonflable dont le bassin a une surface de plus de 10 m² pour une durée supérieure à trois mois.
- J'érige une antenne de plus de 4 m de hauteur.
- Je parque une caravane sur un terrain autre que la cour de mon habitation pour une durée supérieure à 3 mois consécutifs ou non.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans quels cas vais-je devoir déposer un dossier de permis de construire en mairie ?

- Je change la destination d'une construction existante (commerce ou grange en habitation) avec modification de façade ou de structures porteuses
- Je crée une construction nouvelle même sans fondation.
- J'effectue des travaux modifiant les structures porteuses ou la façade.
- Après démolition de planchers, j'en construis un nouveau dont la surface est supérieure à 20 m².
- Je modifie le volume d'un bâtiment ou je perce ou agrandis une ouverture sur un mur extérieur.
- J'installe une piscine non couverte dont le bassin a une surface de plus de 100 m² ou dont la couverture fixe ou mobile fait plus de 1,80 m de hauteur quelle que soit la superficie.

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime applicable à votre projet, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Urbanisme 2009

PERMIS DE CONSTRUIRE

<i>Biotope Immobilier</i>	Ensemble de 32 logements, accordé le 29/05/2009
<i>Alexandre Bois-Farinaud</i>	Extension d'une maison d'habitation, accordé le 19/06/2009
<i>SAFILAF</i>	Ensemble de 41 logements en accession + 10 logements locatifs, accordés le 24/11/2009
<i>SCI DU ROY</i>	Permis modificatif de 132 logements, accordé le 30/10/2009
<i>MM BORNÉ-GUILLE</i>	Villa, accordée le 24/09/2009
<i>M. Vanet</i>	Aménagement de 2 pièces dans sa maison d'habitation, accordé le 14/08/2009
<i>SAFILAF</i>	Ensemble de 14 T4, 13 villas jumelées et 1 villa individuelle, accordées le 23/10/09
<i>MM Tournadre-Miccoli</i>	1 Villa, accordée le 23/10/09
<i>MMme Latache</i>	Villa + garage, accordés le 24/09/09
<i>M. Pommier Michaël</i>	Villa, accordée le 21/09/09
<i>Mlle Fraboni Nadine</i>	Villa + garage, accordés le 23/10/09
<i>IDE</i>	2 Villas jumelées + 2 individuelles, accordées le 23/10/09
<i>SARL BPI</i>	Ensemble de 36 logements en accession, dossier en cours
<i>MM Seigle-Buyat - Cuelhe</i>	Villa + garage, accordés le 16/12/09
<i>MMme Bon</i>	Villa, dossier en cours

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

<i>LAURANT Eric</i>	Piscine, accordée le 06/03/09
<i>SOMMARD Christian</i>	Réfection de toiture et façade, accordée le 10/04/09
<i>TERUEL Henri</i>	Détachement d'une parcelle de 700 m ² , accordé le 02/03/09
<i>LECHAT Alexandre</i>	Pose de 2 vélux, accordée le 01/04/09
<i>CASTILLO Jérémy</i>	Réfection de toiture, accordée le 06/03/09
<i>VIAL Clovis</i>	Abri de jardin en métal vert, dossier resté sans suite
<i>M. MARON</i>	Pose de vélux, accordée le 05/05/09
<i>JEAN Yves</i>	Création d'un sas d'entrée, accordée le 18/05/09
<i>PETIT Jean-François</i>	Terrasse, accordée le 10/04/09
<i>DEBERNARDI Alain</i>	Pose de vélux, accordée le 10/04/09
<i>BENOIT Gérard</i>	Démolition d'un garage préfabriqué et création d'un garage, accordées le 19/06/09
<i>MARTINS Henriette</i>	Clôture, accordée le 06/05/09
<i>BIGOT Jérémy</i>	Appentis bois, rejet tacite car pièces complémentaires non produites
<i>DOBSON Edmond</i>	Pose d'un vélux, accordée le 19/06/09
<i>BERNARD Andrée</i>	Remplacement de tuiles, accordé le 19/06/09
<i>GOACHET Yvonne</i>	Détachement de 3 lots constructibles, accordé le 19/06/09
<i>BOIS-FARINAUD Alexandre</i>	Clôture, accordée le 13/05/09
<i>PETIT Jacques</i>	Remplacement d'huisseries, accordé le 16/07/09
<i>STEFANI François</i>	Abri de jardin, accordé le 20/08/09
<i>STEFANI François</i>	Élargissement d'une terrasse existante, accordé le 07/08/09
<i>PILONERO Marc</i>	Élargissement d'une entrée, accordé le 14/08/09
<i>MATHIEU Bernard</i>	Clôture, accordée le 20/08/09
<i>PERINETTI Eric</i>	Ravalement de façade, refus tacite pour non production de pièces complémentaires
<i>CAPITOLINO Thierry</i>	Clôture + abri de jardin, refusés le 01/10/09
<i>GODARD Bruno</i>	Réfection toiture + pose velux, accordées le 07/08/09
<i>CHAPUIS Maryse</i>	Création d'une marquise en bois, accordée le 21/09/09
<i>GAMBETTI André</i>	Réfection de toiture, accordée le 04/09/09
<i>BRAIDAISTAIN Simone</i>	Murette de clôture + changement de portail, accordés le 14/08/09
<i>PAYERNE Daniel</i>	Réfection de toiture, accordée le 14/10/09
<i>SILVENTE Karel</i>	Division de terrains, accordée le 01/10/09
<i>BRUNO Pascal</i>	Pose de panneaux photovoltaïques, accordée le 05/10/09
<i>MAIRIE</i>	Construction d'une rampe d'accès handicapés, accordée le 14/10/09
<i>CLUYSEN Jean-Luc</i>	Abri de jardin, accordé le 14/10/09
<i>CLOAREC Laurent</i>	Construction d'un local technique, dossier en cours
<i>ERDF</i>	Transformateur autorisation tacite
<i>PONCON Patrick</i>	Pose de velux, dossier en cours
<i>PONCON Patrick</i>	Remplacement de volets battants par volets roulants, refusé le 16/11/09
<i>MICOUUD Sébastien</i>	Pose de panneaux photovoltaïques, accordée le 16/11/09
<i>CAPITOLINO Thierry</i>	Clôture dossier en cours
<i>STEUNOU Bernard</i>	Ajout de volets roulant,s accordé le 11/12/09
<i>MICOUUD Michel</i>	Remplacement de tuiles ardoises par tuiles écailles, accordé le 15/12/09
<i>GAMBETTI André</i>	Abri de jardin, refusé le 15/12/09

PERMIS DE DEMOLIR

<i>GOACHET Yvonne</i>	Démolition d'un poulailler, accordée le 19/06/09
-----------------------	--

École maternelle

Suite à la modification du règlement type départemental, l'école maternelle peut accueillir des enfants ayant 3 ans révolus, ceci dans les limites décidées lors du Conseil d'école du 13/11/2009.

L'effectif total de la petite section ne dépassera pas 25 élèves (après accueil des 3 ans).

Cette année, 4 enfants pourront être accueillis.

- > La scolarisation à 3 ans n'a aucun caractère obligatoire.
- > Les parents doivent faire une inscription préalable auprès de la mairie avant le 31/12/2009. Parmi les enfants inscrits, les plus vieux de la liste (4 enfants ayant 3 ans avant le 26 avril) feront leur rentrée soit après les vacances de février, soit celles de Pâques. Les familles seront informées courant janvier et elles feront l'inscription définitive à l'école.
- > Les enfants de 3 ans seront scolarisés uniquement le matin.
- > Les enfants de 3 ans feront une toute petite section puis les 3 années de maternelle. La toute petite section ne remplace pas la petite section. Les activités seront principalement ludiques et axées sur la socialisation.
- > **Les enfants de 3 ans qui rentrent à l'école doivent être propres.**
- > Les enfants de 3 ans ne seront acceptés ni à la cantine, ni à la garderie périscolaire.
- > Les enfants de 3 ans ne participeront pas aux sorties scolaires.

Commission Scolaire

Bilan de la rentrée 2009

166 enfants scolarisés à Tencin

69 en maternelle	97 en élémentaire
21 en Petite section	27 CP
24 en Moyenne section	16 CE1 et 21 CE2
24 en Grande section	20 CM1 et 13 CM2
Directrice Mme Guilbaud	Directrice Mme Chevalier

La Commission scolaire, les délégués de parents d'élèves assistent aux conseils d'écoles (3 par an pour chacune des écoles). Ces conseils d'école sont présidés par les directrices, assistées des enseignantes.

La première réunion a eu lieu le 13 novembre pour la maternelle et le 19 novembre pour l'élémentaire.

Lors de cette première réunion sont présentés : un bilan de la rentrée avec effectifs, répartition, présentation de l'équipe pédagogique, les projets de l'année scolaire 2009-2010 et le vote du règlement intérieur.

Cantine et périscolaire

Chaque jour, environ 60 enfants déjeunent à la cantine et 15 fréquentent la garderie périscolaire.

Les enfants sont encadrés par 4 personnes pendant le temps cantine : Fabienne, Danièle, Alexandra et Mélanie. Alexandra assurant aussi le temps périscolaire.

Rappel du calendrier des inscriptions

Jeudi 21 janvier 2010

Mardi 23 mars 2010

Jeudi 20 mai 2010

Jeudi 1^{er} juillet (régularisations + Inscriptions pour septembre + Documents administratifs).

En janvier, vous pourrez retrouver les dates des permanences, les tarifs cantine et périscolaire, ainsi que les menus sur le site de la commune (www.tencin.net).

Depuis le début, la commission scolaire (sortante et nouvelle) a fait le choix de ne pas facturer le coût réel des services cantine et périscolaire aux parents. La municipalité prend en charge la différence de ces postes qui sont largement déficitaires. C'est le choix de "service à la population" qui a été privilégié. Nous en profitons pour vous signaler que ces frais de garde sont déductibles de vos impôts pour les enfants âgés de 7 ans maxi. Le justificatif est à demander auprès du secrétariat de mairie.

Dans un prochain bulletin nous vous donnerons le détail de toutes les dépenses liées aux écoles.

Bientôt les fêtes de fin d'année, et à cette occasion, le Père Noël s'est arrêté dans les écoles le temps d'offrir des friandises aux élèves et un cadeau pour chaque école.



La Commission Scolaire vous souhaite à tous, de très bonnes Fêtes de Noël.



Bibliothèque

La Bibliothèque Municipale de Tencin a ouvert ses portes au public le 20 août 2008. Cette fin d'année est l'occasion d'un premier bilan.



La bibliothèque est un univers à l'écoute de vos attentes ; aussi n'hésitez plus : poussez la porte et aérez-vous l'esprit !

Vous êtes déjà plus de **28% de la population à utiliser la bibliothèque.**

Le fonds

3500 documents sont à votre disposition, provenant de trois sources différentes. D'une part : les acquisitions propres de la bibliothèque ; puis vos dons ; enfin le fonds de la Bibliothèque Départementale de Prêt, qui varie au gré des passages du Bibliobus (tous les 6 mois environ). De plus, un système de réservations des ouvrages contenus dans leur magasin (200 000 ouvrages) permet de répondre efficacement à vos envies de lectures, ou à des besoins documentaires précis.

Les animations

Des actions d'animation se mettent progressivement en place.

> De façon ponctuelle comme l'accueil des auteurs/illustrateurs de Boule et Bill – en partenariat avec le Café Bouquinerie le St Christophe;

ou celui du Président de Japanime Planet pour une soirée / animation sur les Mangas en décembre 2009.

- > Des animations mensuelles à destination des enfants non encore scolarisés et de leur(s) accompagnant(s). Ce sont des bébés lecteurs !
- > Un travail régulier avec les enseignantes de l'école élémentaire nous a amené à nous replonger au cœur de la première guerre mondiale, accompagnant ainsi les 70 ans de l'armistice et l'exposition de Bernard Perrin (historien local domicilié à La Pierre). Tous les élèves sont également allés dans les studios de radio Grésivaudan afin d'enregistrer leurs productions, créées dans le cadre du Printemps des Poètes 2009.
- > Le partenariat bibliothèque / école va s'étendre aux classes maternelles à la faveur d'une augmentation du temps de travail de la bibliothèque.
- > Chaque mois un auteur est mis à l'honneur vous permettant de le dé-

couvrir ou redécouvrir. Littérature francophone ou étrangère, policiers ou romans intimistes, c'est un large éventail de textes et d'auteurs qui vous est proposé.

Programme 2010



Des expositions continueront à vous être présentées en 2010 :

- > **Le Manga** dans tous ses états établira la passerelle entre les deux années. *Un concours de dessin manga est également ouvert du 11/12/2009 au 31/01/2010.* Encadré par un jury d'initiés et réalisé en partenariat avec la librairie Momie Mangas. Le gagnant de chacune des trois catégories (enfants/ados/adultes) se verra remettre un bon d'achat de 50€.
- > **Enfants d'Afrique** (mars - avril)
- > **Le ciel**, mémoire des cultures présente la diversité des représentations du ciel à travers les âges et les cultures, et l'évolution des connaissances astronomiques : un outil au service d'actions pour contribuer à clarifier les différences entre croyances, convictions et savoirs étayés (mai-juin).

Un horaire supplémentaire d'accueil à compter du 04/01/2010 le lundi matin

Sur 2010, la bibliothèque sera donc ouverte :

- > *lundi* 10h – 11h15
- > *mercredi* 13h30 – 17h30
- > *vendredi* 15h – 19h
- > *samedi* 10h – 12h

Culture

Les journées musicales de Tencin

Cette année, les journées musicales de Tencin ont été organisées par le syndicat d'initiative suite au retrait de M. Max Alexandre qui a fait vivre ce festival musical pendant de nombreuses années. **Un grand merci à lui pour tous ces moments musicaux variés et de qualité qu'il nous a faits partager.** Nous souhaitons tous nos vœux de réussite au syndicat d'initiative qui a pris la lourde tâche de relever le défi de continuer à faire vivre ces journées musicales. Bien que le public ne se soit pas déplacé en grand nombre pour les différents concerts, les spectateurs présents ont pu apprécier et applaudir les prestations des musiciens et chanteurs qui venaient de divers horizons musicaux et géographiques.



SEXTUOR HYPNOS



NUAGES DE SWING



JPK BAND



ETTA SCOLLO



KHÖL

WAREIKA HILLS



Un petit après-midi musical



Le dimanche 4 octobre après-midi on a pu entendre de nombreux airs d'opérette venant de l'espace culturel. En effet la troupe d'Alp'Opérette, sous l'invitation du club du 3^e âge, a donné un récital qui a ravi les nombreux spectateurs présents, jeunes et moins jeunes.

Message personnel aux Tencinois

Le St Christophe a fêté sa première année le 12 novembre 2009 et est encore tout étourdi par l'année écoulée.

Que de moments magiques lors des animations organisées dans ses vieux murs ! Jam'Sessions, Contes, Lecture, Poésie, jeunes artistes venant présenter leur collection et même découvrir massage !

Et le public au rendez-vous ! Curieux, enthousiaste, timide, chaleureux et toujours là...

Nous voudrions tout particulièrement vous remercier, chers Tencinois, et

vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour le Printemps 2010, sachez que Le St Christophe s'agrandit (un peu) et s'enrichit d'un nouvel associé pour mieux vous accueillir et titiller vos papilles et votre curiosité.

En attendant, nous vous convierons mi-janvier à une Soirée Spéciale Village pour fêter cette première bougie qui n'existerait pas sans vous.

Françoise et Christophe Colin-Madan (le nouvel associé).

Parcours patrimoine

Un parcours patrimoine va voir le jour en collaboration avec les communes de Lumbin, La Terrasse, et La Pierre dans le courant de l'année 2010.

Ce projet a pour but de créer un parcours pédagogique qui présentera les différents sites culturels, historiques, géographiques et autres curiosités du village. Les différents sites des quatre villages seront à terme répertoriés sur des plans et des panneaux d'information jalonnant les parcours aux endroits remarquables.

La municipalité fait appel à la population qui aurait en sa possession des documents anciens (cartes postales, photographies etc.) sur les sites répertoriés ; et à la mémoire des plus anciens pour transmettre les anecdotes relatives aux différents lieux parcourus

Une exposition sur les parcours mis en place par les quatre communes aura lieu à Lumbin au printemps 2010.

Une AMAP à Tencin

Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Payenne) s'est formée en automne 2009 à Tencin.

Une AMAP est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un ou plusieurs agriculteurs, qui s'établit autour de la vente directe des produits de la ferme. L'assurance du consommateur est de manger de "bons" produits et celui du producteur d'avoir de "bons" clients. Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre AMAP :

Contact

Le St Christophe
qui dispose de toutes les informations nécessaires pour vous éclairer.
Tél. : 04.76.71.23.29



Gestion des déchets

Ordures Ménagères

Le contrat pour la collecte des ordures ménagères a été passé il y a plusieurs années avec le SIBRECSA.

Les camions collecteurs éprouvent des difficultés pour réaliser cette mission dans les normes de sécurité requises. Le contrat stipule que les déchets doivent être placés en bordure de voie publique et le règlement interdit aux camions de faire une marche arrière.

La collecte ne concerne que les ordures ménagères, les autres déchets doivent être apportés dans les déchetteries et les "recyclables" déposés dans les containers situés près des tennis et rue du Cotten.

Plusieurs points noirs de collecte nous ont été signalés par notre prestataire :

- > Les carrefours rue du Clos / Vieille rue et rue du Cèdre / Vieille rue
- > La place de l'église (sacs éventrés par les animaux)
- > Les ronds-points de Pré sec, qui en fait sont des places de retournement ou le stationnement est interdit.

Le non-respect de ces obligations et les difficultés rencontrées lors de la collecte pourraient entraîner le non-ramassage des déchets.



Pontcharra, le 23 novembre 2009

Mairie de Tencin
38570 Tencin



Monsieur le Maire,

Je vous informe que le ramassage des ordures ménagères est régulièrement perturbé par le stationnement de véhicules empêchant la collecte. Je vous rappelle notre marché de collecte qui détaille la présentation des déchets : « ils sont placés en bordure de voie publique ou privée ouverte à la circulation et accessible en marche normale aux camions automobiles de 19 tonnes en charge, déneigées et permettant le demi-tour des camions à leur extrémité. »

Par conséquent, je suis dans l'obligation de donner la consigne à notre prestataire de ne pas collecter les ordures ménagères lorsque cela présente un risque pour la sécurité, en effet le camion de collecte ne doit pas faire de marche arrière.

Je vous rappelle également que les déchetteries du SIBRECSA, notamment celle du Cheylas, sont ouvertes aux habitants de Tencin. Les déchets pouvant y être déposés, tels que téléviseurs, canapés, pots de peintures, etc., ne doivent donc pas être mis à la collecte des ordures ménagères, mais emmenés par les habitants à la déchetterie afin qu'ils soient valorisés.

Vous demandant de bien vouloir transmettre ces informations aux Tencinois et certain de votre coopération, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SIBRECSA
Charles BICH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BRÉDA ET DE LA COMBE DE SAVOIE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS
Siège : Mairie - BP 49 - 38530 PONTCHARRA - Tél. 04 76 97 11 65 - Fax 04 76 97 34 99
Service Collecte Sélective : Tél. 04 76 97 19 52 - Fax 04 76 97 92 93 - E-mail : sibrecsa@wanadoo.fr

Planning du Médibus

Le médibus est un service gratuit de collecte de déchets de soins (aiguilles, seringues, scalpels, compresses, stylos pour diabétiques, lames, cotons...) pour les particuliers résidant sur le territoire du Sibrecsa.

Lors de votre première visite, le personnel d'accueil du "médibus" vous fournira des contenants adaptés à vos besoins : boîte à aiguilles...

Pour cela il faut vous munir d'un justificatif de domicile à votre nom et d'une carte d'identité lors de votre premier passage.

ALLEVARD | Place du marché

mardi 5 janvier 2010	10h - 12h
mardi 6 avril 2010	10h - 12h
mardi 6 juillet 2010	10h - 12h
mardi 5 octobre 2010	10h - 12h

PONTCHARRA | Parking Ouest de la Mairie

mardi 2 février 2010	10h - 12h
mardi 4 mai 2010	10h - 12h
mardi 3 août 2010	10h - 12h
mardi 2 novembre 2010	10h - 12h

LA ROCHETTE | Place du 08 mai 1945

mardi 2 février 2010	14h - 16h
mardi 4 mai 2010	14h - 16h
mardi 3 août 2010	14h - 16h
mardi 2 novembre 2010	14h - 16h

MONTMELIAN | Parking Foyer Jeunes Travailleurs

mercredi 31 mars 2010	10h - 12h
mercredi 30 juin 2010	10h - 12h
mercredi 29 septembre 2010	10h - 12h
mercredi 15 décembre 2010	10h - 12h

Ce planning est susceptible d'être modifié en cours d'année. Une réactualisation vous sera alors transmise.



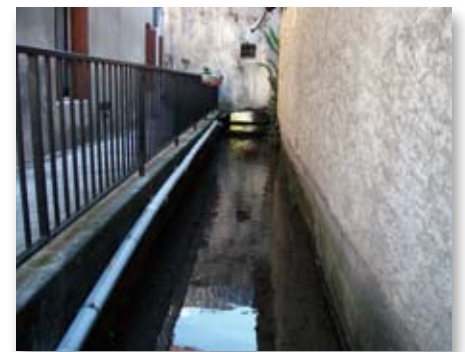
Pour tous renseignements complémentaires

Tél. : 04.76.50.44.40.



Réunion publique concernant le Béal

Le 12 janvier 2010 à 18h se tiendra en mairie une réunion publique concernant l'entretien du Béal par les riverains qui utilisent l'eau de ce dernier. Cette dérivation du Merdaret, alimentant une partie du vieux village par l'intermédiaire de canaux, permet l'irrigation de nombreux jardins du village



Citoyenneté

Tencin célèbre ses résistants

Notre village de Tencin a abrité de nombreux résistants pendant la seconde guerre mondiale. Certains sont célèbres, comme l'abbé Calès, le docteur Lalande ou le général Delaye. D'autres sont restés jusqu'alors dans l'ombre.

Pour leur rendre mémoire, **une journée en leur honneur sera organisée le 6 février prochain** (avec une visite promenade, des ateliers pour les enfants).

Vous avez conservé des informations ou des photos des acteurs de l'époque, célèbres ou non ?

Vous avez des souvenirs prégnants ?

Vous connaissez d'anciens résistants qui accepteraient de témoigner ?

Venez déposer vos témoignages et vos documents à la mairie auprès d'Isabelle. Les documents seront photocopiés sur-le-champ et restitués immédiatement.

En vous remerciant de votre participation.



Cérémonies du 11 novembre et 5 décembre

Cette année la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée sur la nouvelle place des anciens combattants à l'entrée du parc de la mairie devant un monument aux morts entièrement restauré et inauguré pour cette occasion.

La gerbe municipale était accompagnée d'une rose que chaque membre du Conseil municipal des enfants a déposée au pied de la stèle.

Il a été procédé à la remise de médailles de la Reconnaissance de la

Nation pour MM Aloïs Ferrero et Henri Gurini ; M. Paul Benoît étant quant à lui récipiendaire de la médaille d'argent pour ses 30 ans en tant que porte drapeau au titre de L'UNCAFN.

Le 5 décembre, lors de la cérémonie en l'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, M. Paul Varin, Président de l'association des anciens combattants de Tencin a reçu la médaille militaire en reconnaissance de ses services rendus en Indochine.



Remise des médailles.



Monument aux morts

Cérémonie du 11 novembre, le CME rend hommage aux résistants.



La Poste

Résultats des votes de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur le devenir de La Poste dont la question était : "le gouvernement veut changer le statut de La Poste pour la privatiser, êtes vous d'accord avec ce projet ?"

Nombre d'électeurs inscrits
861 dont 16 sur la liste complémentaire des ressortissants européens
Nombre de votants
219 soit 25,43 % des inscrits
Suffrages exprimés
217

> **OUI** : 5 soit 2,3% des exprimés
> **NON** : 212 soit 97,7 % des exprimés

Votes complémentaires (personnes non inscrites sur les listes électorales de Tencin ou résidant dans d'autres communes)

Nombre de votants : 37
Suffrages exprimés : 35
OUI : 0 soit 0 % des exprimés
NON : 35 soit 100 % des exprimés



Cette votation citoyenne mise en place par le comité national contre la privatisation de La Poste a réuni au niveau national plus de 2 300 000 votants qui se sont exprimés à plus de 90 % contre le projet du gouvernement. Par ailleurs la manifestation de soutien qui s'est tenue le samedi 31 octobre sur le parking de La Poste a réuni une centaine de personnes dont des élus de la commune voisine de La Pierre en les personnes de Jean Paul Durand (Maire) et Thierry Placette (adjoint) ; ainsi que la sénatrice Annie David. Malgré la forte mobilisation des usagers dans toute la France et les nombreux amendements déposés, le Sénat a adopté le texte modifiant le statut de La Poste début novembre. D'autre part les services administratifs de La Poste ont décidé unilatéralement de modifier les horaires d'ouverture du bureau de Tencin. Il ne sera désormais ouvert que 8 heures par semaine les lundis, mercredis, jeudis et vendredis après-midi de 14h30 à 16h30. Cela semble annoncer à terme la fermeture définitive du bureau.

La direction de La Poste rencontrera les maires des différentes communes dépendant du bureau du Touvet le 13 janvier prochain. La municipalité reste vigilante sur ce dossier épineux et invite les Tencinois à rejoindre la commission citoyenne pour la préservation du bureau de poste de Tencin.

Le Conseil municipal, lors de la séance du 8 décembre dernier, a adopté à l'unanimité une motion se prononçant avec la plus grande fermeté contre la mise en place de ces nouveaux horaires ; demandant que le volume horaire précédent soit rétabli ainsi que les moyens en personnel nécessaires à l'accomplissement des missions du bureau de poste ; exigeant que les élus des communes concernées soient informés, consultés et associés à toute modification d'un service public de proximité indispensable à l'aménagement des territoires dont ils ont la responsabilité.

Mobilisation du 31 octobre 2009.



Citoyenneté

Incivilités

Nos charmants ados n'ont plus de lieu pour se réunir !

En effet, suite aux nombreuses dégradations et aux nombreux "non respect" du règlement qu'ils avaient eux-mêmes composé, nous avons fermé leur local.



Ils ont depuis pris l'habitude de se réunir dans le parc de la mairie comme l'ont fait les générations précédentes. Lorsque le temps est moins clément ils "squattent" les abords de la bibliothèque ou le préau de l'école.

Ceci pourrait être fort sympathique si...

S'ils ne s'adonnaient pas au sport favori de cette jeunesse : boire, boire, et boire de la bière, et les jours de fête (fête de la musique, 14 juillet) bière et alcools forts.

Mais cela ne va pas sans quelques désagréments : Bouteilles abandonnées çà et là, verre cassé sur lequel les plus jeunes crèvent leurs pneus de vélo, emballages vides jonchant le sol, urine, crachats, mé-



gots que les employés municipaux doivent nettoyer, abris-bus détériorés...

En dehors du coût que cela représente pour la collectivité nous nous inquiétons surtout pour la santé de nos ados.

Mais comment raisonner nos enfants lorsque les parents montrent le mauvais exemple : véhicules stationnés sur les pelouses, sur les trottoirs, locaux à ordures ménagères transformés en déchetterie...

Un peu de civisme rendrait la vie plus paisible à chacun d'entre nous.



Conseil Municipal des Enfants

En cette fin d'année, les enfants réfléchissent sur les points forts de leurs activités et dressent un bilan de leur travaux.

Ils vous remercient, vous, tencinois, de les soutenir dans leurs démarches. Vous avez été nombreux à fleurir vos maisons cet été, et embellir le village. Ils comptent sur vous pour les aider dans leurs prochains projets :

Fêter le printemps & Créer une ludothèque



Ils accueillent, selon leur règlement, *THEO* et *YSALINE*, qui font suite à une démission et une exclusion de deux enfants.

Les élus du Conseil municipal des enfants recherchent des bonnes volontés pour les aider à mettre en place leur projet de ludothèque.

Si vous les rencontrez, au hasard d'une ruelle, n'hésitez pas à les encourager !

Prochainement, ils vont se réunir avec les élus municipaux et bien sûr, ils vous invitent à assister au Conseil municipal !

Les élus du CME témoignent...

- “ J'ai été élue ” “ Je suis fière de moi parce que... ”
“ Il y a une bonne ambiance ! ”
“ Mon projet avance vite et j'ai passé une bonne année ! ”

Contact :

Catherine Chambon

Tél. : 04 76 08 76 47

État civil 2009

Naissances

<i>Louna Cand née le 06/03/2009</i>	à Grenoble
<i>Timéo Bernard Alain Dohrmann né le 08/04/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Albin Simon Arnaud né le 11/04/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Hédy Daim né le 20/04/2009</i>	à La Tronche
<i>Luna Flores née le 19/04/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Nina Paloma Pion—Ogier née le 24/04/2009</i>	à La Tronche
<i>Clotilde, Marie-Louise Gonon née le 08/05/2009</i>	à Grenoble
<i>Ilyès, Baïtiche—Jacquemet né le 25/07/2009</i>	à Grenoble
<i>Lola Jeanne, Gabrielle Bardet née le 26/07/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Marie-Melite, Joséphine, Violaine de Massia née le 09/09/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Léane Emilia Excoffier née le 25/09/2009</i>	à La Tronche
<i>Cassie Renée Bigot née le 06/10/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Marius René Jean Chatroux né le 03/10/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Lucile Jeanne Louise Marie Gaspar Villanueva née le 02/10/2009</i>	à La Tronche
<i>Matisse André Jean-Paul Olivier né le 12/10/2009</i>	à Grenoble
<i>Annie Vanet née le 13/10/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Lilou Anaëlle Frédérique Michel, née le 15/10/2009</i>	à Saint-Martin-d'Hères
<i>Erin Lili Gandit née le 25/11/2009</i>	à Grenoble

Mariages

<i>Frédéric Yves Seger avec Sandrine Evelyne Beitone</i>	le 09/05/2009
<i>Eric André Mazza avec Carine Chantal Yvette Philibert</i>	le 30/05/2009
<i>Christophe André Navarro avec Virginie Marton</i>	le 30/05/2009
<i>Jérôme Stefani avec Franceline Cecconi</i>	le 25/07/2009
<i>Sarah Maria Rose Billon avec Jamal El Mouedden au Consulat de France à Marrakech (Maroc)</i>	

Décès des personnes domiciliées à Tencin ou inhumées à Tencin

<i>Guglielmo Pietro Stefani</i>	le 28/01/2009 à Tencin
<i>Suzanne Fayen</i>	le 28/01/2009 à La Terrasse
<i>Paul Jean Donin</i>	le 31/01/2009 à Tencin
<i>Marie Madeleine Gaget</i>	le 14/02/2009 à Chambéry
<i>Emile Adrien Paulin</i>	le 27/02/2009 à Aix les Bains
<i>Yvette Charlotte Micaud, Veuve Dalban-Canassi</i>	le 05/05/2009 à La Tronche
<i>Aldo Saglio-Rossini</i>	le 29/06/2009 à Sainte-Marie-d'Alloix
<i>Hildegarde Moulin</i>	le 03/07/2009 à La Tronche
<i>Guy Beitone</i>	le 19/07/2009 à La Tronche
<i>Maurice Andreoni</i>	le 20/07/2009 à Chambéry
<i>Dominique Madeleine Gingleur, épouse Ferrero</i>	le 10/08/2009 à Grenoble
<i>Renée Marie Odette Charvet, veuve Chabert</i>	le 25/10/2009 à Sainte-Marie-d'Alloix
<i>Christian Billon</i>	le 29/10/2009 à Echirolles
<i>Gilbert Didelle</i>	le 30/11/2009 à La Tronche

Démocratie locale et démocratie de proximité à TENCIN : bilan

Constat et enjeu

Notre démocratie communale, héritage de la démocratie représentative de l'Antiquité grecque et de l'institution des communes par la Révolution Française, est avant tout basée sur la délégation de pouvoir.

Lors des élections municipales, les citoyens délèguent au Conseil municipal leur souveraineté dont les élus font usage en leur âme et conscience, et au nom de leurs administrés, durant toute la durée du mandat.

Cette forme de démocratie "unilatérale" a subi ces dernières années un certain désaveu à travers la progression de l'abstention aux élections et par le manque de confiance envers leurs élus, exprimé par une majorité de Français dans certains sondages.

On relèvera aussi la participation très irrégulière des citoyen(ne)s aux séances du Conseil municipal.

Est-ce dû à la position purement spectatrice et passive que leur réserve la loi ? A la difficulté à concilier vie personnelle, professionnelle et vie citoyenne ? Toujours est-il que le risque d'un éloignement entre les élus et leurs électeurs administrés est réel, même dans un village comme le nôtre.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'équipe municipale qui souhaitait dans son programme de mars 2008 "mettre en place une action municipale transparente et concertée" a été rapidement de créer des espaces délibératifs et consultatifs qui permettent de faire précéder le vote et la prise de décision de nombreuses confrontations d'opinions sur des sujets sensibles.

Les outils de la démocratie participative et leur mise en place

Parmi les dispositifs, citons d'abord ceux que la loi nous propose pour organiser la démocratie locale :

a) Les procédures de "démocratie directe", ponctuelles et assez lourdes, sur des sujets précis. Par exemple l'organisation d'un referendum local ou d'une consultation locale.

C'est dans ce dernier cadre que le Conseil municipal a autorisé, cet automne, la consultation locale sur le changement de statut de la Poste, considérant que l'avenir de ce service public de proximité relevait en partie de la compétence générale de la municipalité en matière d'aménagement du territoire.

Réforme des collectivités locales



Reconnaître la nécessité d'équilibrer notre démocratie représentative par des formes de démocratie participative ne doit pas nous empêcher d'être vigilants pour défendre toutes les formes républicaines de démocratie "locale".

Or la réforme des collectivités locales actuellement en débat au parlement inquiète nombre de citoyens et d'élus.

Vous trouverez ci-contre un communiqué de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) sur le sujet :

<http://www.amrf.asso.fr/>

COMMUNIQUE DE PRESSE | AU SECOURS, MARCELLIN REVIENT !

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités locales, l'AMRF s'est prononcée résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local.

Sans simplifier ni clarifier quoi que ce soit, le projet de réforme des collectivités territoriales pousse à la fusion - absorption de l'échelon de proximité par un autre échelon, plus vaste en superficie ou plus important en nombre d'habitants. Mais pour économiser combien ? Et être plus efficace en quoi ?

Les élus n'ont pas mandat.

Les conditions de création des communes nouvelles sont inacceptables. Les règles de majorité requises, que ce soit au sein de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale pilotée par le Préfet), de l'EPIC (Communautés de communes) ou du conseil municipal autorisent la disparition de la commune. Or, aussi éminentes soient-elles, aucunes de ces instances n'est habilitée à décider d'un droit de vie ou de mort de la commune.

Seuls les habitants de la commune, par voie de référendum, devraient pouvoir se prononcer.

Car il ne s'agit pas d'une simple mesure technique de transfert de compétence ou d'organisation administrative. Il s'agit plus essentiellement de

l'existence d'une valeur fondamentale qui nous dépasse et qui incarne, comme peut l'incarner la République, tout à la fois un territoire et sa population.

L'AMRF regrette que, depuis ces dernières semaines, le débat sur ces réformes tende à se cliver politiquement. Ne tombons pas dans ce piège car ce combat dépasse les partis politiques : le projet de réforme des collectivités territoriales tel qu'il est prévu à ce jour, n'est pas mauvais parce qu'il émane d'un gouvernement de droite. S'il portait une signature de gauche ou du centre, le même projet serait tout aussi mauvais.

Il faut amplifier la mobilisation.

Par leurs délibérations, par leurs réunions, par leurs rencontres avec les Parlementaires, les Maires ruraux doivent exprimer leurs inquiétudes maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Rappelons que Raymond Marcellin, alors ministre de l'Intérieur, a été à l'origine de la loi du 16 juillet 1971 qui tendait à promouvoir, de façon systématique, des fusions de communes, en instituant des plans de regroupement pour lutter contre le nombre de communes jugé trop important. Cette loi, d'ailleurs à l'origine de ce qui est devenu aujourd'hui l'AMRF, a été un retentissant échec.

b) La création de comités consultatifs : La loi ne nous permet pas de créer des conseils de quartier (seuil nécessaire de 20 000h) mais elle autorise les conseils municipaux à instituer des commissions extra municipales qui associent des citoyen(ne)s à la préparation des décisions de l'organe délibérant par un rôle purement consultatif.

Ainsi nous avons créés ces derniers mois plusieurs de ces comités consultatifs :

- > Commission d'aménagement et de sécurisation routière de Pré Sec.
- > Conseil municipal des enfants.
- > Commission de réflexion sur le projet d'installation d'une gravière.
- > Commission pour la préservation du bureau de poste de Tencin.

Par ailleurs, il existe d'autres dispositifs laissés à l'initiative et à l'imagination des élus pour susciter des lieux d'échange et de communication entre l'équipe municipale et ses administré(e)s. C'est le cas :

a) Des réunions publiques que la municipalité a organisées à plusieurs reprises, ou auxquelles elle a participé :

- > Réunion sur la sécurisation de la RD 30.
- > Réunion sur les aménagements du quartier Pré Sec.
- > Réunion sur la modification du PLU.
- > Réunion sur la sécurisation routière des Béalières.

b) Les visites de quartiers, réunion publiques itinérantes et sans ordre du jour précis, qui se sont déroulées à 3 reprises depuis le printemps 2008.

Devant le peu de contacts et d'échanges suscités lors des dernières visites de quartiers nous avons décidé de suspendre cette initiative pour nous concentrer davantage sur la mise en place de réunions publiques thématiques et sectorisées : dans tel ou tel quartier, à l'occasion de tel ou tel aménagement ou pour traiter telle ou telle difficulté.

Rappelons que toutes les demandes sont bienvenues qu'il s'agisse d'initiatives de citoyen(ne)s ou d'associations. De cette manière, nous espérons améliorer encore notre démocratie locale et de proximité pour la rendre de plus en plus participative.

Bien entendu cela ne pourra se faire, par définition du concept, qu'en accord avec les citoyen(ne)s et grâce à leur participation.

A cet effet, il nous semblait indispensable de faire, avec vous, un bilan de tous les outils à votre disposition ; outils qui peuvent être développés davantage et améliorés. Par exemple un usage plus interactif et participatif de notre site internet communal et du bulletin municipal à l'occasion d'enquêtes citoyennes (comme celles qui ont eu lieu à propos de l'aménagement du carrefour et du portage des repas à domicile).

Mais d'autres pistes peuvent aussi être explorées comme la mise en place de "conseils de secteurs" qui permettraient de relocaliser des commissions d'information et de travail sur tel ou tel quartier.

Ce pourrait être une alternative aux visites de quartiers.

**Citoyennes et citoyens
à vos idées et à vos plumes !**

Références :
Article 72-1 al.2 de la Constitution et loi organique n° 2003-705 du 1/8/2003
Loi n° 92-125 du 6/2/1992
Loi n°2002-276 du 27/2/2002
Loi n° 2004-809 du 13/8/2004

Numérotation des rues

La numérotation métrique a été réalisée, elle correspond à la distance de l'habitation par rapport au début de la rue en tenant compte que les numéros pairs sont à droite et les numéros impairs à gauche. Il sera donc beaucoup plus facile de situer l'habitation.

Avec votre accord une plaque numérotée fournie par la commune sera apposée sur les entrées des habitations par le personnel communal.

Si vous souhaitez la poser vous-même veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour la retirer.

Nous informerons La Poste, EDF et VEOLIA de votre nouvelle adresse.

Cimetière

Souvent négligé, le cimetière est pourtant un équipement public obligatoire pour toute commune, il mérite l'attention de la collectivité et constitue la mémoire de la commune et le témoignage des vivants envers leurs proches décédés.

C'est pourquoi, nous avons envisagé de procéder à la rénovation du cimetière, ce qui passe obligatoirement par la procédure de reprise des concessions dites abandonnées. Une entreprise va être mandatée afin de nous accompagner dans cette démarche.



Bilan et prospective

Le Conseil municipal a fait récemment un bilan de l'ensemble de ces procédures de démocratie de proximité.



Fleurs des lutins

Le 10 octobre, la petite bande des lutins de Tencin n'a pas eu peur de la pluie pour fleurir les bacs situés devant le monument aux morts tout récemment installé à l'entrée du parc de la mairie.



Vous avez également pu remarquer, en cette fin d'année, des décorations de Noël qu'ils ont installées en différents points du village.

ADMR

Ce service, fort d'une expérience de terrain de plus de 30 ans, a pour principale vocation le maintien à domicile des personnes. De servir au mieux tous ceux qui font appel à nos compétences en proposant :

- > Une aide aux jeunes mamans en cas de grossesse difficile ou de maladie avec des TISF (technicien d'intervention sociale et familiale).
- > Une aide aux handicapés, aux personnes en perte d'autonomie avec des auxiliaires de vie.
- > Une aide aux personnes âgées avec des aides à domicile.

Depuis janvier 2009, l'association s'est modernisée. Les échanges de documents et signatures ont été supprimés grâce à la télégestion. Chaque intervenant de l'aide à domicile possède un boîtier électronique et les

personnes aidées une carte magnétique qui permet la saisie rapide des interventions.

Tous ces services entrent dans le cadre des réductions d'impôts.

Contact

Tél. : 04 76 71 49 26
09 79 00 52 05

Ou secrétariat de la mairie

Tél : 04 76 71 36 14

À toutes et à tous bonne année 2010 !

Yves De Nale

Président de l'ADMR

Naissance de l'association GrésiTerra



L'association GrésiTerra est née durant l'été de la volonté de certains habitants de préserver leur cadre de vie et leur environnement.

Elle a pour objectif principal de préserver, promouvoir, développer et aménager les espaces naturels, agricoles et forestiers du Grésivaudan.

Cet objectif sera décliné sous la forme de plusieurs projets parmi lesquels :

> Créer des jardins familiaux

GrésiTerra souhaite proposer des jardins familiaux dans le but de renforcer le lien social ; de proposer aux nouveaux arrivants de Tencin logeant en immeuble de disposer d'un jardin et de produire leurs légumes ; et de construire des projets pédagogiques avec les écoles et le conseil municipal des enfants.

> Promouvoir le compostage

GrésiTerra souhaite promouvoir le compostage personnel ou semi collectif pour proposer une alternative aux citoyens de Tencin plutôt que de

brûler leurs déchets ou les amener loin de chez eux, ce dans la perspective du paiement au poids de ces déchets (réduction possible de 30%, ou 40 kg par an et par personne).

Pour cela deux de ses membres ont suivi une formation de guide composteur auprès du Sibrecsa dont ils feront profiter tous les Tencinois qui le souhaitent en 2010 sous une forme à définir.

> Faciliter l'installation de producteurs de fruits et légumes

A plus long terme, l'association GrésiTerra œuvrera pour l'installation d'agriculteurs, maraîchers, producteurs de fruits, en concertation avec les élus, l'association Terre de Liens et avec l'association créée pour l'AMAP de Tencin TerraNostra.

Ceci ayant pour objectifs, tout en favorisant l'agriculture raisonnée (voire biologique) dans la vallée et en privilégiant les circuits courts, de réduire l'impact environnemental de notre consommation et aider à créer des emplois stables sur la commune

Si nos objectifs et nos projets vous intéressent n'hésitez pas à nous contacter au Saint Christophe à Tencin, toutes les idées, les bonnes volontés et tous les adhérents sont les bienvenus. Le site www.gresiterra.org est en cours de construction

Pour l'association,
son Président Vincent GIMENO

Foire à la viande

Une grande première sur la commune : **Dimanche 14 février aura lieu sur le parking "Fofu" une foire à la viande avec divers exposants.** Le fil conducteur de cette manifestation reposera sur la vache de la race Hérens, animal originaire du Val d'Hérens dans le Valais suisse.

À VOS AGENDAS



Vache Hérens

Des producteurs de vache d'Hérens provenant d'élevages de Chartreuse et Belledonne seront présents pour nous faire découvrir cette race particulière qui donne une viande au goût de terroir.

Une exposition des magnifiques cloches qu'arborent ces bovins sera présentée lors de cette manifestation.

Michel Bouchet-Moulin nous dévoilera ses charcuteries artisanales (diots, saucissons, pâtés-croustes, andouilles...).

Plusieurs viticulteurs d'origines diverses proposeront leurs productions.

L'association Chris tiendra la buvette et organisera une vente et dégustation de "rata" spécialité montagnarde cuite au chaudron dont font partie entre autres ingrédients lardons, pommes de terre, sérac (produit issu du petit lait de tomme) ; et de "patafine" spécialité fromagère à base de restes de fromages.

Le café des voyageurs "chez Fofó" proposera pour les petits creux diots au vin blanc et, pour le repas de midi un bourguignon d'Hérens.

Réservation conseillée au 04.76.71.36.23.

Par ailleurs, si le temps est clément une exposition de vieilles voitures et de "reines" de la race d'Hérens se tiendra dans le parc de la mairie.

Le Syndicat d'Initiative informe . . .

Franc succès pour la visite du château ! Désormais, deux visites par an seront programmées : la première en mai, la seconde en septembre. Par petits groupes de 20 à 25 personnes, Monsieur François RIGAUT se charge lui-même du guidage de cette visite gracieusement offerte et prend plaisir à évoquer son histoire familiale. Le château est entièrement visité, ainsi que les annexes extérieures. Tout visiteur peut ainsi tester le confort des carrosses d'antan ! Nous renouvelons tous nos remerciements à M. RIGAUT qui accepte de partager son patrimoine à l'occasion de ces promenades culturelles.

Pour s'inscrire aux prochaines visites, téléphoner au 04.76.13.00.



Activités 2010

Aménagement d'un local "Syndicat d'Initiative"

Monsieur le Maire estimant "que le syndicat d'initiative doit être la vitrine du village" c'est avec plaisir que nous avons accueilli la proposition du Conseil municipal de nous installer officiellement en tant que tel, en mettant à la disposition de notre association un local qui aura sa place sous le même toit que la bibliothèque, face au parc de la mairie.

Actuellement en cours d'aménagement, nous souhaitons qu'il puisse être opérationnel dès le printemps prochain.

Retour de l'exposition de peintres locaux

Elle aura lieu les **15 et 16 mai prochains à l'espace culturel.**

Tous les peintres tencinois sont invités à exposer leurs œuvres lors de cette manifestation.

Réservation d'un emplacement au 04.76.13.00.00

Vœux du maire

**Vendredi 8 janvier | 18h30
à l'espace culturel**

Repas des anciens

**Samedi 9 janvier | 12h
à l'espace culturel.**

Les personnes désirant participer à ce repas en l'honneur de nos anciens peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 1^{er} janvier.

Expo

Une exposition sur le thème de la guerre d'Algérie présentée par l'UDCAFN aura lieu à l'espace culturel les 24 et 25 avril 2010.

Inauguration le 24 avril à 10 h

Conférencier :

M. le général Pichot-Duclos.

Ouverture de l'exposition

Le 24 avril de 14h à 17h

Le 25 avril de 9h à 12h

et de 14h à 17h.

...Nous en profitons pour faire un petit clin d'œil à Agnès GONON qui, alors qu'elle était élue, a géré cette manifestation avec brio pendant plusieurs années.

Journées Musicales

En 2010, elles se dérouleront les 2, 3 et 4 juillet. Il faudra attendre le prochain bulletin pour lire le programme.

Dans l'attente de ces prochaines rencontres culturelles, toute l'équipe du Syndicat d'Initiative vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Cette année a été riche en travaux divers et variés.

RD30

La RD30 avec l'aménagement de la chicane des Lucioles qui par son tracé oblige les automobilistes à ralentir avant l'entrée du quartier, la réfection de l'enrobé et la création des trottoirs jusqu'au carrefour de la RD523.

Monument aux morts

Le déplacement du monument aux morts qui a été entièrement restauré et a pris sa place à l'entrée du parc de la mairie et donne l'impression d'avoir toujours été là.

Église

Le chauffage de l'église enfin installé. Deux lustres chauffants sont en fonction dans la nef ainsi que deux rampes dispensant la chaleur au niveau de l'autel.

Éclairage public

Il est en cours de rénovation. Des lampes basse consommation sont installées au fur et mesure des besoins et les cellules photo-électriques commandant l'allumage et l'extinction des lumières sont réglées au plus juste pour éviter des consommations de courant inutiles. Il réside toutefois quelques difficultés sur la place de l'église ou les plans du réseau électrique souterrain, égarés n'ont pas pu permettre la rénovation attendue par les riverains.



Aménagement

Les abords de la mairie, quant à eux, se sont vu offrir un bel enrobé. Le marquage au sol pour les places de parking et une aire de stationnement pour les deux roues devraient rapidement voir le jour. Une rampe permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la mairie est en cours d'aménagement.

Création de fossés

Après plusieurs installations sauvages des gens du voyage dans le courant de l'été, la municipalité s'est vue contrainte de réaliser des fossés aux abords du parc à l'entrée de Pré sec pour le rendre inaccessible aux véhicules.



Botanique

D'après une étude, le grand hêtre du parc présente des foyers de pourriture importants, un décollement de l'écorce et une présence de fructification de champignons au pied de l'arbre, ainsi qu'à mi-hauteur.



Parking Fofo

L'agencement permet un stationnement plus ordonné. Les platanes malades qui agrémentaient

l'ancien parking, ont été remplacés par une essence d'érable plus robuste.



REPORTAGE PHOTOS

Merci à Catherine Chambon pour ces clichés !



Permanences des élus

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- **François Stefani** le mercredi toute la journée,
 - **Joël Marseille** le vendredi de 10h à 12h,
 - **Georges Spolitini** le lundi de 9h à 12h,
 - **Simone Mendez** le mardi de 9h à 11h,
 - **Françoise Scaglioni** le jeudi de 17h à 18h,
- ou en prenant rendez-vous à la mairie :
- **Lundi de 13h30 à 18h** • **Mardi de 13h30 à 17h30**
 - **Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**
 - **Jeudi de 13h30 à 18h** • **Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

La municipalité a fait l'acquisition d'un téléphone portable pour que les membres du conseil municipal puissent être joints en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Son numéro est le 06 31 00 43 48.

Un répondeur téléphonique relié au standard de la mairie a également été acquis.

Vous pourrez laisser un message au 04 76 71 36 14.